

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

OBJET :

Versement de fonds de concours aux Communes membres

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAEHLER , M. Maurice MARCHETTI , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. François ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

M. Claude FACHE, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAEHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par délibération du 20 juin 2018, la Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a approuvé un pacte financier. Celui-ci permet aux communes membres de recevoir, selon des règles bien définies, le soutien financier de la Communauté d'agglomération pour la réalisation ou l'acquisition d'équipement.

La délibération du 8 février 2019 fixe le montant du fonds de concours 2019 alloué à chaque commune.

Les communes suivantes sollicitent aujourd'hui le versement de fonds de concours pour les projets suivants :

BARCILLONNETTE			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Aménagement d'un local pour un café associatif intercommunal Financeurs : Etat Fonds de soutien à l'Investissement Local(FSIL) : 13 000.00 Conseil régional Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : 12 000.00	69 758.81 €	44 758.81 €	19 129.43 €
JARJAYES			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Changement de la chambre des vannes sous le réservoir d'eau du village	6 240.00 €	6 240.00 €	3 120.00 €
Numérotation des maisons et nomination des voies et rues de la commune Etat Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) : 4 393.70 € Conseil Département 05 : 5 858.27 €	14 645.67 €	4 393.70 €	2 196.85 €
Pose de caniveaux grilles fonte pour drainage de l'église de Jarjayes Etat Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) : 3 742.20	12 474.00 €	8 731.80 €	4 365.90 €
Remplacement du coffret de sécurité des cloches de l'église de Jarjayes	1 492.00 €	746.00 €	746.00 €
Création d'un plateau ralentisseur au niveau de l'école de Jarjayes	8 900.00 €	8 900.00 €	4 450.00 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

LA FREISSINOUSE			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux d'aménagement au Quartier Les Ecoles pour modération des vitesses	59 167.00 €	59 167.00 €	19 753.99 €
SIGOYER			
PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT HT AUTOFINANCEMENT AVANT FONDS DE CONCOURS	MONTANT FONDS DE CONCOURS
Travaux d'accessibilité à l'église Etat Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) : 1 716.75 €	5 722.00 €	4 005.75 €	2 002.86 €
Remplacement des chaudières de l'école et de la mairie Etat Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) : 3 810.00 €	12 699.99 €	8 889.99 €	4 303.29 €
Remplacement d'une fenêtre à l'église Saint Pierre aux liens Etat Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) : 378.42 €	1 261.40 €	882.98 €	441.49 €
Restauration du mur de l'abside de la Chapelle Saint Laurent Etat Dotation d'équipement des territoires Ruraux (DETR) : 2 700.00 €	9 000.00 €	6 300.00 €	3 150.00 €
Création d'un commerce de proximité EUROPE Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) : 100 000.00 €	312 444.78 €	212 444.78 €	8 573.03 €

Les crédits sont prévus au Budget Général de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance.

Décision :

Je vous propose aujourd'hui sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 4 décembre 2019 :

Article unique : d'approuver le versement des fonds de concours suivants :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- 19 129.43 € à la commune de Barcillonnette,
- 14 878.75 € à la commune de Jarjayes,
- 19 753.99 € à la commune de La Freissinouse,
- 18 470.67 € à la commune de Sigoyer.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 55

Le Vice-Président

François DAROUX

Transmis en Préfecture le : 24 DEC. 2019

Affiché ou publié le : 24 DEC. 2019

